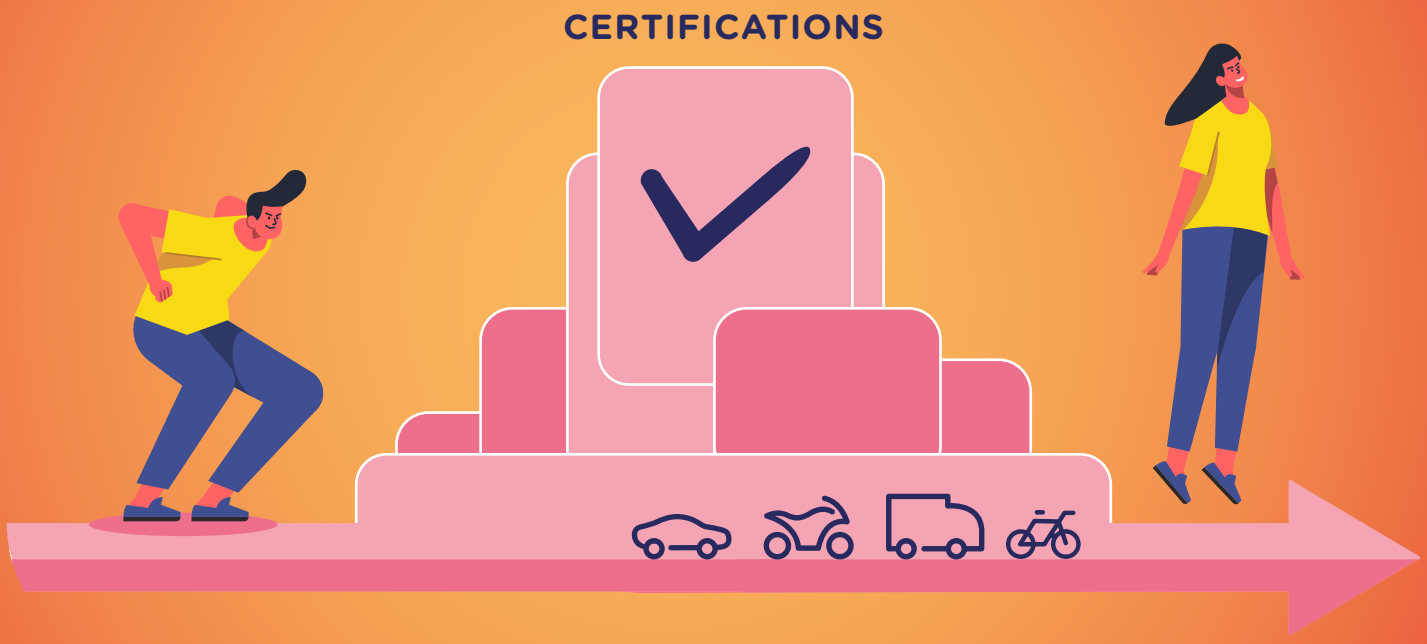
autofocus

ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS
DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

N°126
-
NOVEMBRE
2026

LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE : UNE INSERTION TOUJOURS DE HAUT NIVEAU



L'ANFA est l'organisme certificateur de la branche des services de l'automobile. A ce titre, elle est missionnée par les partenaires sociaux pour concevoir des dispositifs spécifiques certifiants. Ces derniers étant ajustés aux réalités du terrain et à l'évolution des métiers, ils répondent parfaitement aux besoins des entreprises. C'est pourquoi l'insertion après une certification est particulièrement élevée, faisant des certificats de qualification professionnelle (CQP) et titres à finalité professionnelle (TFP) les meilleurs dispositifs pour trouver un emploi dans la branche.

5 705

PERSONNES ÉTAIENT INSCRITES DANS UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE QUI SE TERMINAIT EN 2025

92 %

DES TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION OBTENUE EN ALTERNANCE SONT EN EMPLOI SIX MOIS APRÈS LA FORMATION, UNE INSERTION EN PROGRESSION DE +1 POINT PAR RAPPORT À 2024

ANFA
OBSERVATOIRE
Métiers Services Auto

L'ACTUALITÉ DES CERTIFICATIONS DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

L'ANFA : DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE À L'AMÉLIORATION CONTINUE

LE DÉCRET DU 6 JUIN 2025 RELATIF À LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE A MODIFIÉ LES CRITÈRES D'ENREGISTREMENT AU RNCP ET AU RS

L'ANFA, en tant que certificateur de la branche, doit être en mesure de fournir à France compétences les éléments probants en réponse aux critères mentionnés ci-dessous en vue de l'enregistrement ou de renouvellement des CQP/TFP au RNCP ou des Certificats de Compétences de Branche (CCB) au Répertoire Spécifique (RS).

A titre d'exemple, les données d'insertion professionnelles des titulaires de la certification transmises par les organismes de formation sont indispensables pour répondre au critère 2 relatif à « l'impact du projet de certification ».

NOUVEAUX CRITÈRES D'ENREGISTREMENTS AU RNCP
Décret du 6 juin 2025

1. **L'adéquation du métier concerné par le projet de certification professionnelle par rapport aux emplois occupés** (analyse de promotions de titulaires)
2. **L'impact du projet de certification professionnelle :**
 - NEW L'accès ou le retour à l'emploi comparé à l'impact de certifications professionnelles visant des métiers similaires ou proches (analyse de promotions de titulaires)
 - NEW La vérification de la réalité des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en oeuvre pour la réalisation des actions de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience suivies par les promotions de titulaires et leur adéquation avec les référentiels
3. **La qualité des référentiels d'activité, de compétence et d'évaluation** et **l'intégration des effets de la transition écologique, numérique, la prévention santé sécurité au travail**, la prise en compte des situations de handicap NEW
4. NEW **La mise en place de procédures de contrôle**
5. **La prise en compte des contraintes légales et règlementaires lié à l'exercice du métier visé**
6. **L'accès à la VAE**
7. **La cohérence des blocs de compétences**
8. **La cohérence de correspondances**
9. **Les modalités d'association des CPNE**

LE CONVENTIONNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION

Le décret vient aussi formaliser les obligations des organismes de formation habilités à former et à évaluer.

OBLIGATION POUR LES ORGANISMES CERTIFICATEURS (Depuis le 01/10/25)

CONVENTION CONCLUE ENTRE L'ORGANISME CERTIFICATEUR ET L'ORGANISME PARTENAIRE
Forme juridique et contenu des habilitations précisés par décret

↓ Obligation pour les organismes partenaires habilités **À FORMER**

↓ Obligation pour les organismes partenaires habilités **À ÉVALUER**

Depuis le 1er octobre 2025, l'ANFA, pour répondre à son obligation d'organisme certificateur, a conclu une convention avec chaque organisme partenaire précisant les engagements de chacun pour la mise en œuvre des certifications de branche.

Près de 400 conventions ont été signées par les organismes de formation déployant les CQP/TFP/CCB de la branche. Désormais, chaque nouvelle habilitation donnera lieu à la signature d'une convention.



Une convention conclue entre l'organisme de formation et l'ANFA permet de préciser les engagements de chacun pour la mise en œuvre des certifications.

LA MISE EN PLACE DE CONTRÔLES DES HABILITATIONS

C'est en réponse au quatrième critère du décret que l'ANFA a structuré sa politique de contrôles des organismes de formation. A ce jour, L'ANFA a conduit via l'entreprise SGS (mandatée pour cette mission) des contrôles auprès des organismes déployant des certifications de métiers règlementés (contrôle technique des véhicules légers et école de conduite), ainsi que des certifications du domaine de la carrosserie-peinture. En 2025, l'objectif était de cibler en priorité les certifications les plus directement liées à des enjeux de sécurité.

Ces contrôles viennent vérifier la conformité de l'ensemble des engagements de l'organisme de formation habilité stipulés dans la convention signée avec l'ANFA :

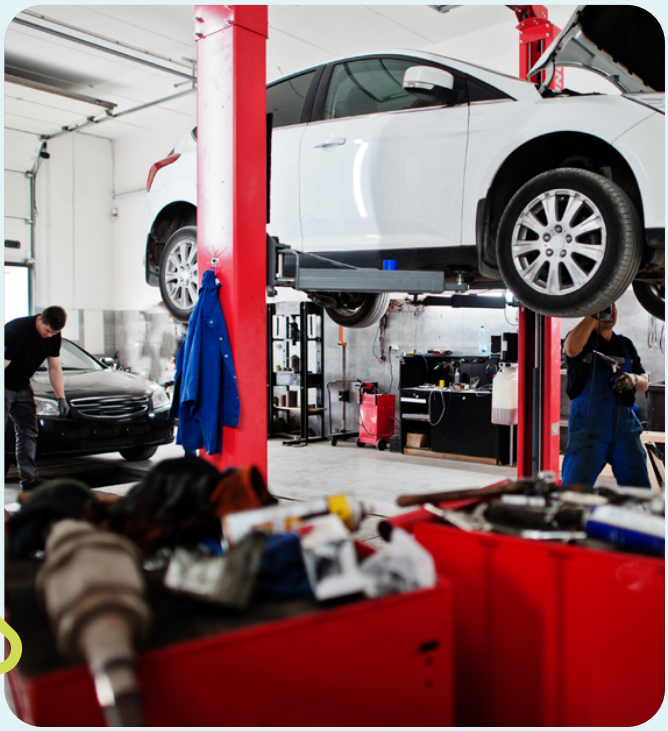
- La communication relative à la certification professionnelle et aux blocs de compétences la constituant
- Les conditions de mise en œuvre de la formation qui conduit à la certification
- Les moyens matériels et humains dédiés
- Les évaluations certificatives, afin de s'assurer de la rigueur des processus d'évaluation et de l'équité de traitement des candidats

Par ailleurs, ces contrôles permettent de contribuer à l'amélioration continue en identifiant et valorisant les bonnes pratiques.



Les contrôles réalisés révèlent des scores avoisinant les 90 %, voire 100 % d'adéquation aux critères. De nombreux organismes de formation ont pu mettre en avant de bonnes pratiques concernant la pédagogie ou la sécurité. Interrogés sur leurs démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), certains organismes de formation ont fait valoir un engagement réel dans ce domaine

Enfin, ces contrôles ont permis de mettre en avant un élément important relevant de la sécurité dans le domaine de la carrosserie : l'application des normes ATEX.



L'APPLICATION DES NORMES ATEX EN CARROSSERIE PEINTURE

Une réglementation précise s'applique aux atmosphères explosives, nommée ATEX. Ces atmosphères explosives constituent un risque professionnel caractéristique de certains environnements de travail.

C'est le cas dans les ateliers de carrosserie et de peinture automobile où certaines activités comportent un risque ATEX élevé, lors de l'application peinture, la préparation des produits, le nettoyage, le stockage et la maintenance.

La présence dans les ateliers de nombreuses sources d'inflammation (soudure, moteur, sécheur IR, électricité statique, liquides inflammables, aérosols…), mais également de poudres, poussières combustibles (poudre de peinture ou ponçage) exposent fortement au danger. Un accident peut survenir dès lors que certaines conditions sont réunies : substances à risques, équipements et matériels non conformes, comportements humains inadaptés…

Les équipements et locaux utilisés en carrosserie peinture doivent donc être conformes aux normes ATEX, et le personnel susceptible d'être exposé à une atmosphère explosive doit être protégé et formé au risque ATEX.

Les organismes de formation déployant les CQP Peintre en carrosserie ainsi que le TFP Carrossier peintre sont par conséquent concernés par l'obligation de prévention du risque ATEX à l'égard des salariés et des apprenants.

NORME ATEX

Les lieux et les activités où un risque ATEX est identifié font l'objet d'une réglementation particulière issue de deux directives européennes transposées en droit français, dans le code du travail et le code de l'environnement.

La réglementation européenne a permis de réguler :

- la conception et l'exploitation des bâtiments et locaux (normes d'aération et d'assainissement),
- la fabrication et l'usage des équipements,
- l'activité humaine dans les environnements dits ATEX en imposant à l'employeur la protection des salariés susceptibles d'être exposés au risque ATEX, notamment par la formation du personnel concerné et la mise à disposition des salariés d'EPI adaptés (article R. 4227-49 du Code du travail).

Une note sur les risques ATEX a été élaborée par l'ANFA, en concertation avec l'INRS, afin de guider les organismes de formation dans la gestion de ce risque.

LES ACTUALITÉS DES ENREGISTREMENTS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP)

Au dernier semestre 2025, L'ANFA a permis l'enregistrement au RNCP des certifications du domaine du véhicules utilitaires et industriels (VUI) :

- CQP Mécanicien de maintenance VUI
 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41639/
- CQP Mécanicien VUI
 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41656/
- TFP Technicien expert après-vente VUI
 https://www.francecompetences.fr/recherchercncp/41657/



Les domaines Vente Pièces de Rechanges et d'Accessoires (PRA) et de la maintenance des Services Multimarques de l'Après-Vente Automobile (SMAVA) ont aussi bénéficié des renouvellements pour leurs certifications :

- CQP Responsable de site des SMAVA
 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41431
- CQP Responsable des ventes PRA
 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41438

Le CQP Technicien après-vente automobile a été transformé en titre à finalité professionnelle, afin de le rendre éligible à l'apprentissage.

En 2026, trois certifications ont été enregistrées au RNCP pour cinq ans :

- CQP Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels, Agricoles et Génie Civil
- CQP Peintre en carrosserie
- CQP Technicien motocycles



PREMIÈRES ACTIONS DE DÉPLOIEMENT DES CERTIFICATIONS DÉDIÉES À L'ÉLECTRIFICATION DU PARC

DÉPLOIEMENT DES CQP DÉDIÉS À LA MAINTENANCE ET AU DÉMONTAGE DES BATTERIES DU VE : PREMIÈRES PROMOTIONS ATTENDUES POUR L'ANNÉE 2027

Les trois CQP dédiés à la maintenance et au démontage des batteries de traction des véhicules électriques (VE) ont été enregistrés au RNCP en décembre 2024.

- Pour la filière maintenance, il s'agit des CQP Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques (https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39979) et Technicien Expert de maintenance de batteries de véhicules électriques (https://www.francecompetences.fr/recherche/RNCP/39952).
- Pour la filière démontage, le CQP Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques (https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39984/).

Une première ouverture d'action est attendue pour le second semestre 2026 au sein du premier organisme de formation habilité en Ile-de-France. D'autres organismes de formation sont en cours d'habilitation dans les régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Bretagne. Dès 2027, des déploiements successifs sont attendus sur l'ensemble du territoire pour permettre de former aux nouvelles compétences liées à la réparation et au démontage des batteries.

DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS CONVAINCUS PAR LES CERTIFICATS DE COMPÉTENCES DE BRANCHE

- **CCB Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride (REMVEH) : deux promotions et un projet de déploiement national**

Le CCB Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride a été créé afin de permettre à ses titulaires de réaliser toutes activités de maintenance préventive et corrective hors tension spécifiques aux véhicules électriques ou hybrides.

Après une première expérimentation et un enregistrement au Répertoire Spécifique de France Compétence en décembre 2024 (https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6942), deux organismes de formation sont désormais habilités. La certification va être déployée sur l'ensemble du territoire dès la fin de l'année 2026. Ce déploiement permettra d'accompagner la montée en compétences des salariés de la branche aux particularités de l'entretien et de la maintenance des véhicules électriques et hybrides. Cette certification est ouverte à tout profil de salarié et de demandeur d'emploi dès lors qu'il dispose d'une expérience préalable dans la maintenance préventive et corrective des véhicules thermiques et d'une certification de niveau 3 dans le domaine.





- **CCB Conseils en électromobilité : premières actions à partir de septembre 2026**

L'ANFA a créé le CCB Conseils en électromobilité, un certificat de compétences destiné aux professionnels des services de l'automobile (agents de location ; enseignants de la conduite ; réparateurs ; distributeurs ; conseillers clients après-vente ; techniciens après-vente...) en contact avec la clientèle.

Son objectif : lever les réticences encore fréquentes des clients vis-à-vis du véhicule électrique (autonomie, coût, fiabilité, entretien) et les rassurer sur l'usage et la sécurité de la recharge.

Son format : une formation courte (2 à 4 jours), ouverte à tout collaborateur amené à conseiller un client sur le passage à un véhicule électrique.

Dans un contexte d'essor du parc électrique et de décarbonation du secteur, savoir lever ces freins devient un avantage concurrentiel pour les entreprises. C'est en réponse à cet enjeu qu'a été créé ce CCB.

PLEIN PHARE

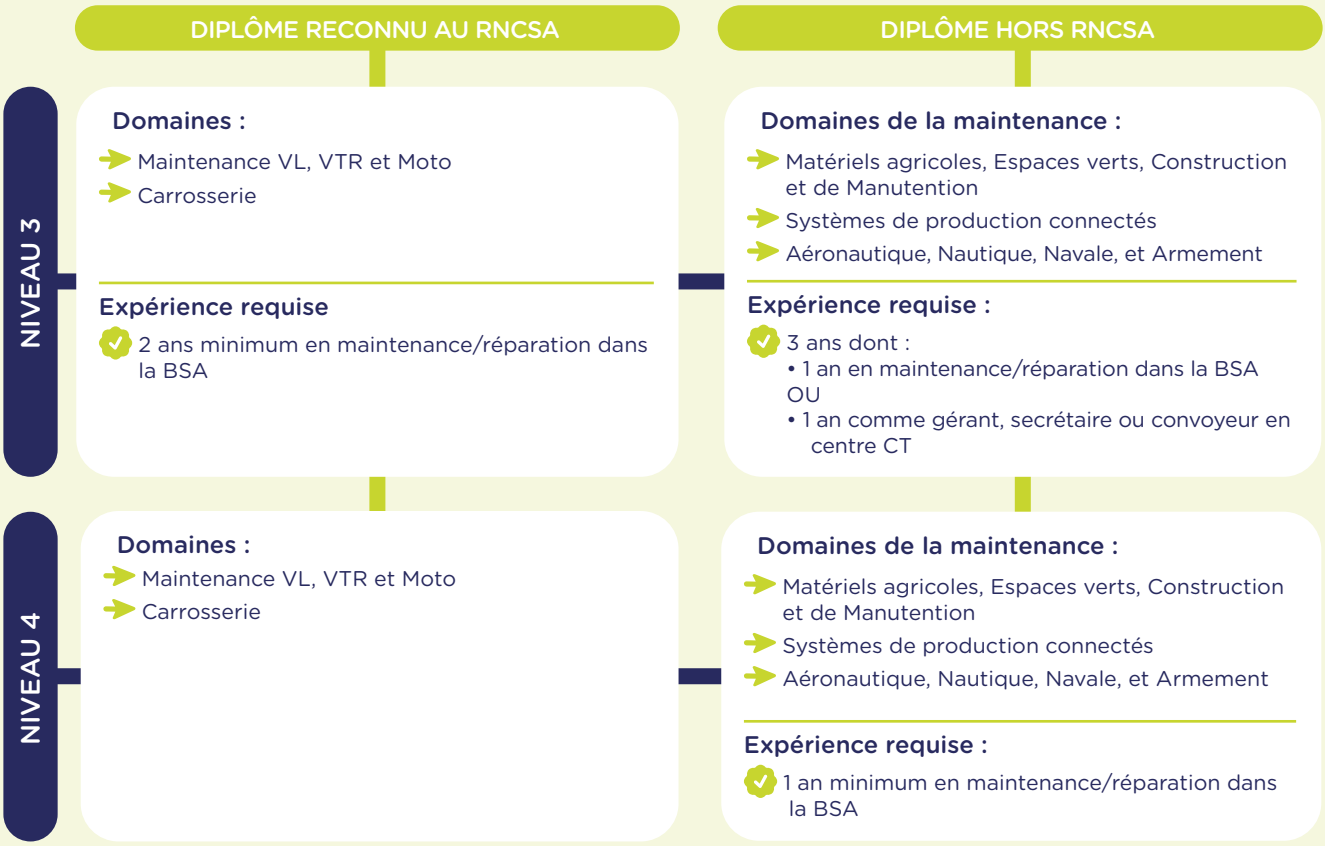
CQP CONTRÔLEUR TECHNIQUE DES VÉHICULES LÉGERS (CTVL) : DES CONDITIONS D'ACCÈS ÉLARGIES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA BRANCHE

Le CQP CTVL évolue pour mieux répondre aux besoins en recrutement et en compétences des entreprises. **Désormais, la certification accessible dès le niveau 3 s'ouvre à des professionnels issus d'un plus large éventail de métiers de la maintenance** (cf.schéma)**.**

Cette évolution vise à diversifier les profils pouvant accéder au métier, tout en maintenant un certain niveau d'exigence sur les compétences attendues. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans une démarche de sécurisation des parcours professionnels et de développement des compétences par la formation et la certification.

En ouvrant davantage les possibilités d'accès au CQP Contrôleur Technique Véhicule Léger, la branche se dote d'un levier supplémentaire pour attirer de nouveaux talents, valoriser les parcours professionnels et répondre durablement aux besoins en compétences des entreprises du contrôle technique.

NOUVEAUX PRÉREQUIS DU CQP CTVL : DEUX MODES D'ACCÉS



BSA : Branche des Services Automobiles

Tous les candidats devront valider le test national de l'ANFA, rénové en 2026, afin de répondre aux exigences de la directive européenne 2014/45/UE du 3 avril 2014 relative au contrôle technique périodique des véhicules légers.

PLEIN PHARE

CCB VENTE AUX SOCIÉTÉS DE VÉHICULES NEUFS OU D'OCCASION ET DES SERVICES ASSOCIÉS : NOUVEAUX DÉPLOIEMENTS

Pour répondre aux besoins des entreprises et permettre des parcours d'évolution, le CCB Vente aux sociétés de VN ou VO et des services associés, a été enregistré au Répertoire Spécifique (https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7243), offrant ainsi la possibilité de mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF).

La formation préparant à cette certification, d'une durée d'une dizaine de jours, porte sur les spécificités de la vente automobile en BtoB (fiscalité, utilisation du TCO, réponse aux appels d'offre…). Elle s'adresse aux publics titulaires d'un TFP Vendeur Automobile (ou d'une certification de niveau 5 en vente automobile), disposant d'une expérience en vente automobile, et désireux d'évoluer professionnellement.

Entre septembre et décembre 2025, des actions de formation ont été déployées partout en France, auprès de salariés du groupe Stellantis, qui compte désormais 58 certifiés en Vente sociétés. L'opération s'est renouvelée avec 119 salariés de Stellantis inscrits aux sessions qui ont démarré en avril-mai 2026.

CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE DES VÉHICULES LÉGERS : UNE EXPÉRIMENTATION SUR DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN COURS

Depuis la rentrée 2025, les organismes de formation habilités à déployer les certifications de branche de la maintenance des véhicules légers expérimentent un nouveau dispositif d'évaluation des certifications. L'expérimentation concerne :

- Le CQP Mécanicien de maintenance automobile,
- Le TFP Mécanicien automobile,
- Le TFP Technicien après-vente automobile,
- Le TFP Technicien expert après-vente automobile.

Plus précisément, les évaluations en « notation chiffrée » ont été mises de côté pour permettre de tester l'appréciation des compétences professionnelles selon un modèle en « acquis / non-acquis ». L'expérimentation reconduite pour la rentrée 2026 a pour enjeu de proposer un dispositif certifiant mettant l'accent sur la maîtrise des compétences essentielles du métier, l'acquisition du geste professionnel et de la méthodologie de diagnostic. La mise en œuvre de ce dispositif favorise de nombreux échanges avec les formateurs et les professionnels autour de l'harmonisation des pratiques d'évaluation, et permet à l'ANFA d'ajuster son dispositif aux besoins remontés du terrain.



PLEIN PHARE

CQP CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OPÉRATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VÉHICULES INDUSTRIELS, AGRICOLES ET GÉNIE CIVIL : RÉNOVATION ET INSCRIPTION AU RNCP

Le CQP Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels, Agricoles et Génie Civil (OMPVI AGC) permet de valider les deux compétences-clés du métier :

- L'intervention sur les pneumatiques (connectés ou non) des véhicules industriels (poids lourds, bus, cars, matériel agricole et génie civil) sur site client et en dépannage extérieur,
- La gestion et l'organisation de l'activité et la priorisation des interventions.

Le référentiel du CQP OMPVI AGC a été rénové en 2026.

Il intègre désormais des compétences telles que la prévention aux risques électriques et met l'accent sur le volet écologique et la digitalisation d'une partie de l'activité.

Ces compétences, au service d'un nouveau CQP, permettent d'accompagner la professionnalisation des salariés de la maintenance des pneumatiques.

Afin de préparer les candidats au métier, différents types de parcours de formations sont proposés au sein des organismes de formation. Leurs durées varient en fonction du contexte : elle est de 307 heures en alternance et de 140 heures pour des salariés en formation continue. Ce CQP a bénéficié d'un renouvellement au RNCP pour 5 ans : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42847. Les salariés et les demandeurs d'emploi peuvent mobiliser le CPF dans le cadre de leur parcours.

En octobre 2026, quatre organismes de formation sont habilités à déployer cette certification.

L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DANS LA BRANCHE RESTE EXCELLENTE EN 2025

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette publication présente les résultats de deux dispositifs :

- une enquête en ligne et par téléphone réalisée en juin 2026 auprès de 2 068 personnes ayant terminé une certification au cours de l'année 2025, quel que soit le mode d'accès (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, formation continue, dispositifs demandeurs d'emploi, etc.),
- le recueil des informations fournies par les organismes de formation concernant les personnes formées en 2025.

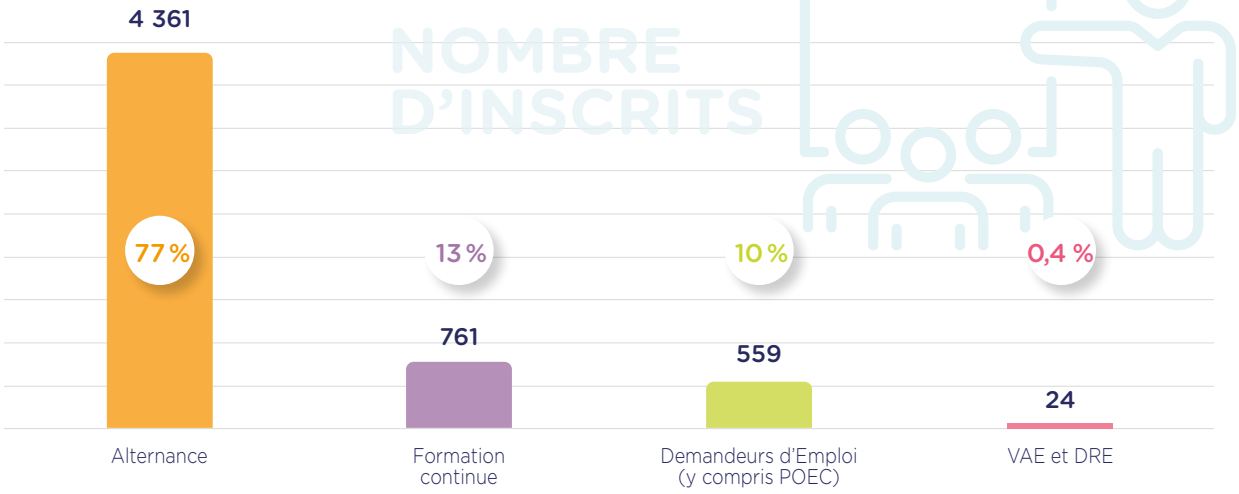
Dans les deux cas, les données portaient sur la situation professionnelle six mois après la fin de la formation.

LES EFFECTIFS EN FORMATION DANS LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE EN 2025

Au total, ce sont 5 705 personnes qui étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile durant l'année 2025 (en baisse de 7 % par rapport au nombre d'inscrits en 2024). Parmi elles, 4 759 se sont présentées à leur examen, les autres ayant soit abandonné, soit échoué à obtenir les validations préalables des blocs de compétences nécessaires pour se présenter à l'examen. Le taux de présentation à l'examen est donc de 83 % (-1 point par rapport à 2024). Parmi ces personnes présentées à l'examen, 4 237 ont obtenu leur certification. Le taux de réussite global est ainsi de 89 % (stable par rapport à 2024).

La baisse du nombre d'inscrits observée en 2025 (-400 inscrits) se concentre principalement sur deux CQP parmi l'ensemble des certifications de la branche des services de l'automobile.

NOMBRE D'INSCRITS À UNE CERTIFICATION SE TERMINANT EN 2025

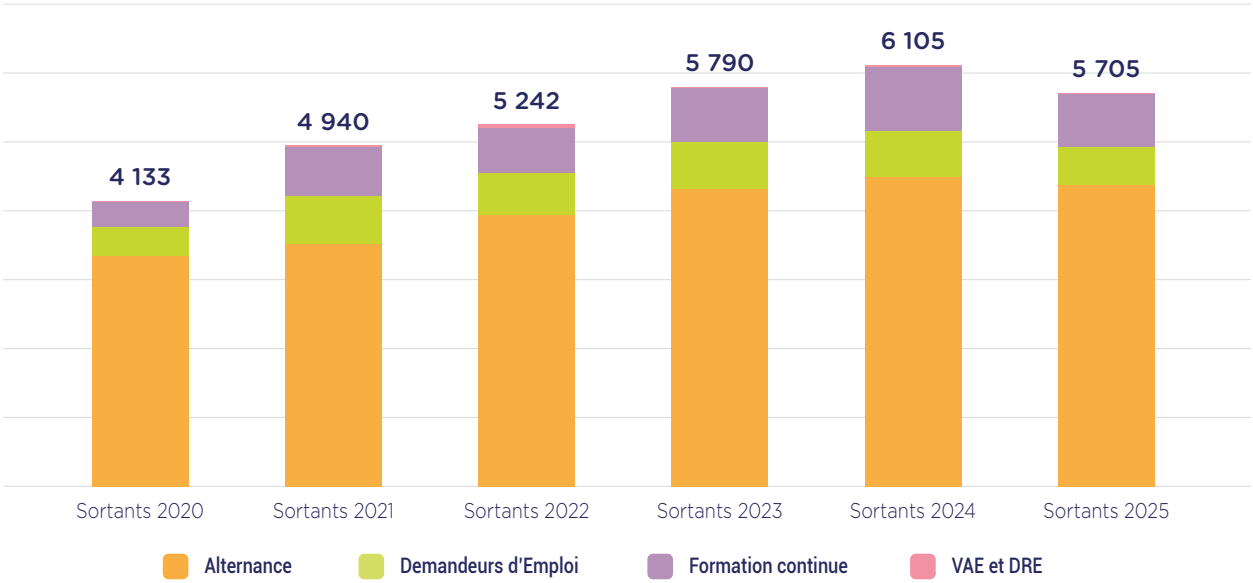


Source : ANFA - VAE : Validation des Acquis de l'Expérience - DRE : Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience

Le mode d'accès principal à ces certifications est l'alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), qui a concerné plus de trois quarts des formés (77 %). Les certifications sont également mobilisées via les dispositifs à destination des demandeurs d'emploi (10 %) et la formation continue (13 %). En 2025, le nombre d'inscrits via l'alternance est en légère baisse (- 3 % par rapport à 2024), tandis que les dispositifs destinés aux demandeurs d'emploi et la formation continue ont été nettement moins sollicités (respectivement - 16 % et - 19 % d'inscrits).

77 % des inscrits sont en alternance.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS DANS UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE

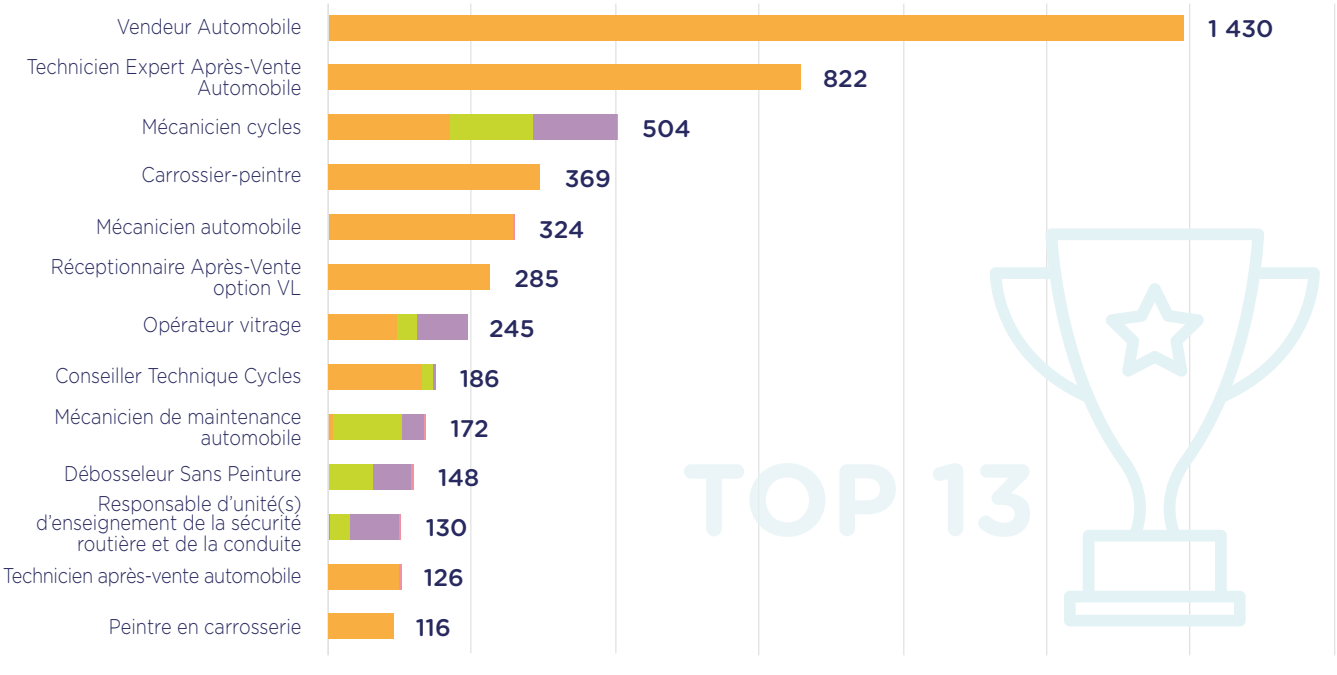


Source : ANFA



Le nombre d'inscrits en 2025 est en retrait de 7 %.

EFFECTIFS INSCRITS PAR CERTIFICATION (TOP 13)



Source : ANFA

DES CERTIFICATIONS PLÉBISCITÉES PAR LES FORMÉS

96 % des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de leur formation dans leur organisme de formation.



PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026, hors VAE N=2049

PERCEPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ENTREPRISE

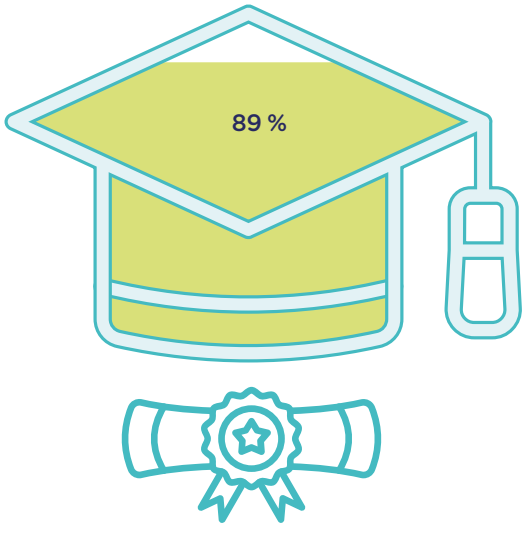


Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026, hors VAE N=1907



88 % des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de l'accompagnement de leur entreprise lors de leur formation.

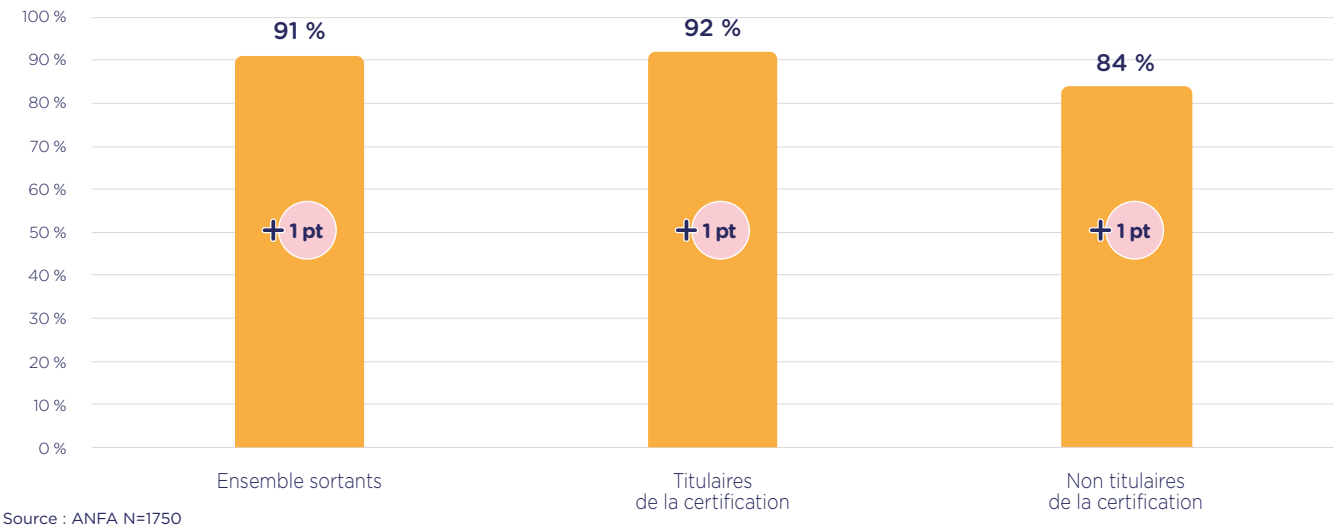
TAUX DE RÉUSSITE SORTANTS 2025



Source : ANFA, hors abandon en cours de formation et refusés avant jury N=4759

L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE EN ALTERNANCE

TAUX D'INSERTION SIX MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION



Source : ANFA N=1750

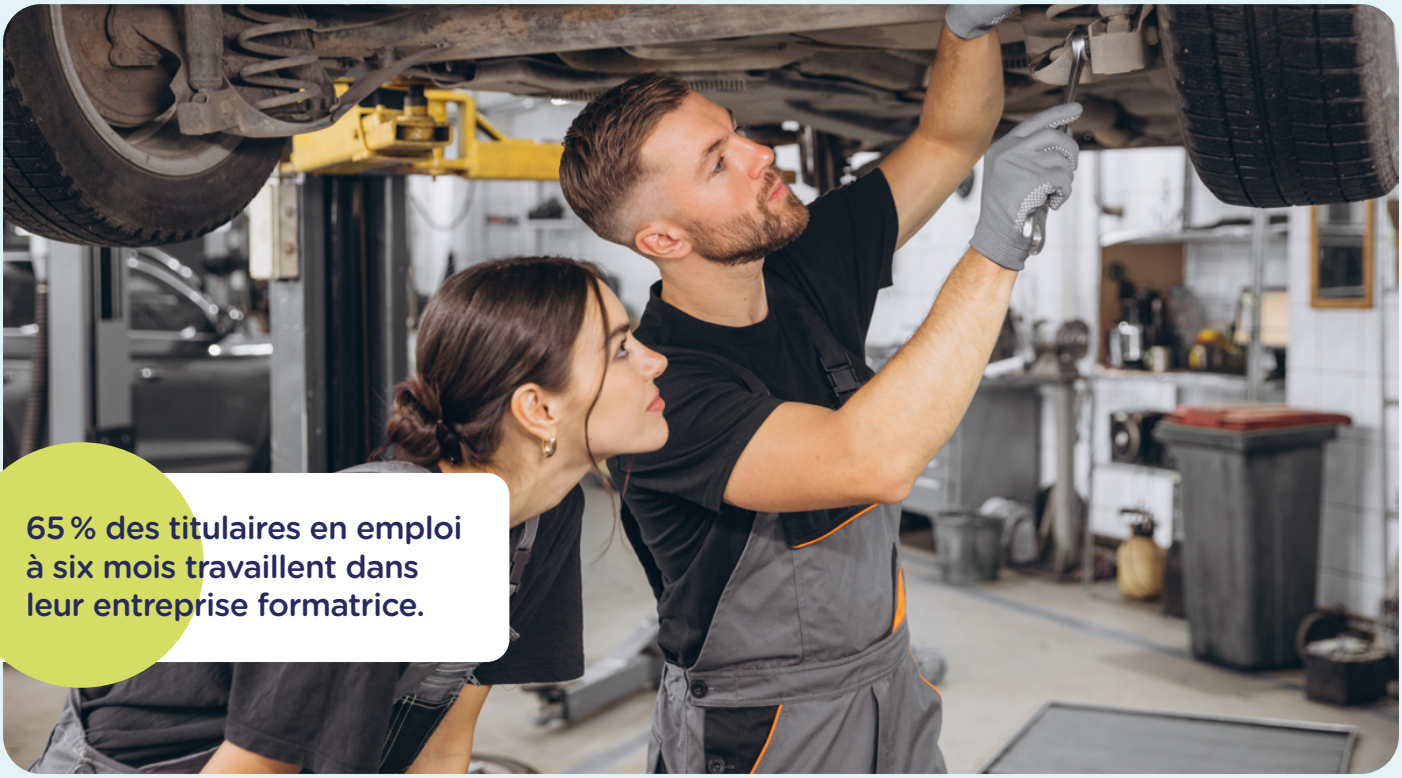
Ces certifications sont les meilleurs dispositifs de formation pour s'insérer dans la branche des services de l'automobile, puisque **le taux d'insertion des sortants formés en alternance est de 91 %**. Cette insertion est en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

Parmi les titulaires de la certification, **65 %** de ceux qui sont en emploi à six mois sont embauchés dans **l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance**. Ainsi, l'insertion commence dès la formation.

Pour les autres, c'est-à-dire les titulaires en emploi en dehors de l'entreprise formatrice, 35 % ont trouvé un travail via leurs relations, 21 % en proposant une candidature spontanée et 20% en répondant à une offre d'emploi ou à la sollicitation d'une entreprise.

Pour ceux qui avaient besoin de rechercher un emploi (et qui en ont trouvé au moins un dans les six mois après la fin de leur formation), la durée moyenne avant la première embauche est d'un mois et deux semaines.

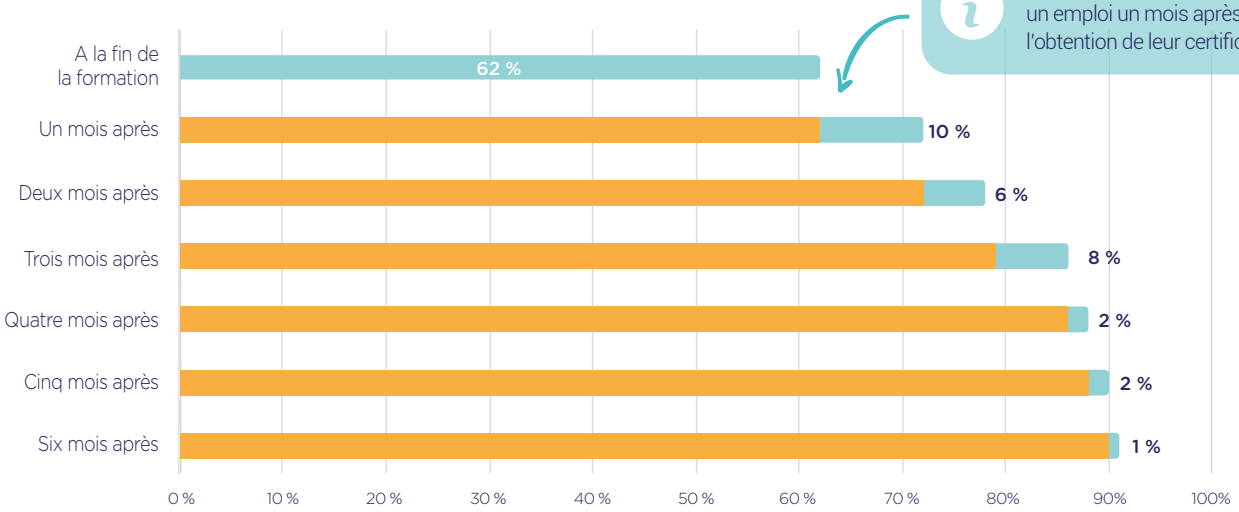
92 % des titulaires d'une certification de la branche sont en emploi six mois après l'obtention de leur certification.



65 % des titulaires en emploi à six mois travaillent dans leur entreprise formatrice.

PART DES TITULAIRES INSÉRÉS SELON LA DURÉE DE RECHERCHE D'UN EMPLOI

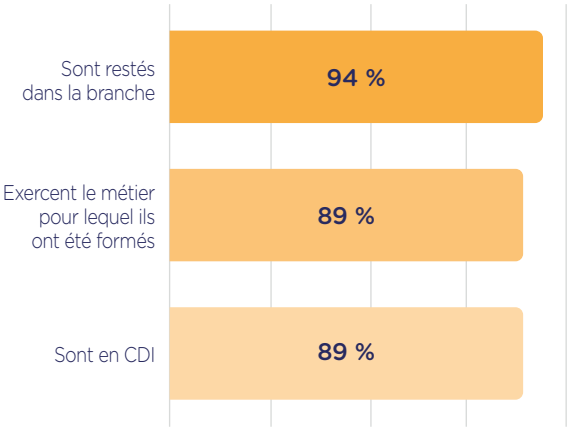
ALTERNANCE



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=1078

PARMI LES TITULAIRES EN EMPLOI

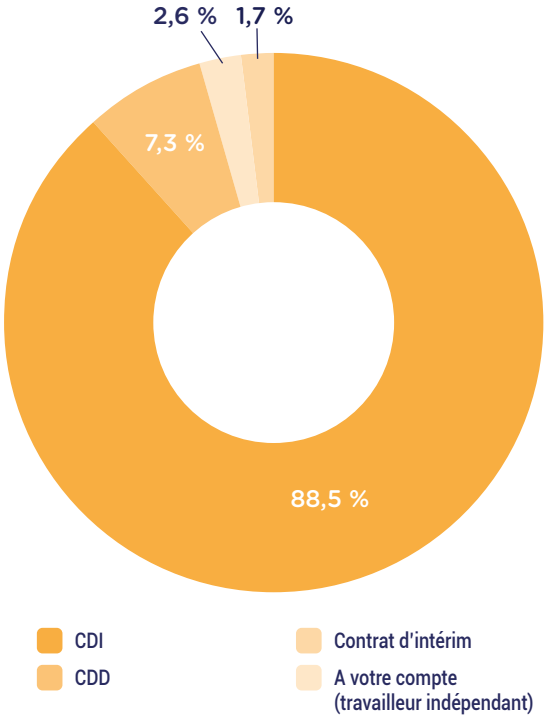
ALTERNANCE



Source : ANFA N=1349

TYPE DE CONTRATS DES TITULAIRES SIX MOIS APRÈS LA FORMATION

ALTERNANCE



Source : ANFA N=1284

62 % des titulaires avaient déjà un emploi à la fin de leur formation.

94 % des titulaires en emploi sont restés dans la branche des services de l'automobile et 89 % exercent le métier pour lequel ils ont été formés pendant l'action de formation.

L'emploi des titulaires est stable : 89 % des personnes en emploi sont en CDI et 1 % d'entre elles travaille à temps partiel.

Pour les personnes n'ayant pas obtenu leur certification, le taux d'insertion est plus faible (- 8 points), mais reste élevé. Parmi celles en emploi six mois après la fin de la formation, 45 % sont embauchées dans l'entreprise formatrice. 80 % sont restées dans la branche des services de l'automobile, mais seulement 57 % exercent le métier ciblé par la certification. Enfin, 80 % sont embauchées en CDI (- 9 points par rapport aux titulaires de la certification).

94 % des titulaires en emploi sont restés dans la branche des services de l'automobile.

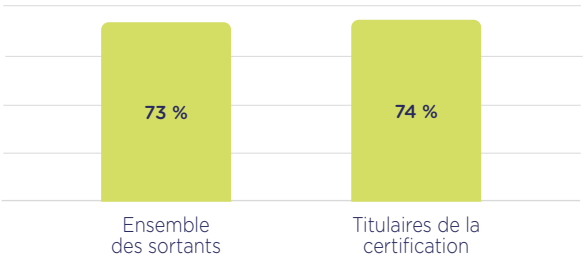
L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE VIA LES DISPOSITIFS DEMANDEURS D'EMPLOI

L'objectif d'insertion est ici bien plus important puisque le public concerné est à la recherche d'un emploi, et parfois éloigné de la sphère professionnelle ou en reconversion avant d'entrer en formation. Les taux d'insertion à la suite d'une certification préparée via un dispositif spécifique pour les demandeurs d'emploi sont un peu inférieurs à ceux des personnes en contrat d'alternance ; mais ils restent élevés puisque **74 % des titulaires ont retrouvé un emploi** six mois après la formation (+1 point par rapport à 2024).

Parmi eux, six mois après la certification, seuls 21 % sont embauchés dans l'entreprise qui les a accueillis en stage durant la formation. 77 % travaillent dans la branche et 68 % exercent le métier ciblé par la formation. 52 % de ces titulaires en emploi sont en CDI et 16 % à leur compte. La part des personnes en contrat court (CDD (24 %) et intérim (8 %)) est plus importante. La durée moyenne d'insertion, quant à elle, est très légèrement supérieure et s'établit à un mois et trois semaines.

DEMANDEURS D'EMPLOI

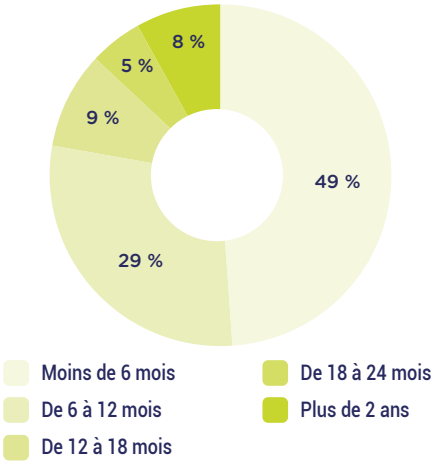
TAUX D'INSERTION À 6 MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION



Source : ANFA N=295

DEMANDEURS D'EMPLOI

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS ÉTIEZ-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI AVANT D'ENTRER EN FORMATION ?



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=174

74 % des demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi à la suite de leur formation.



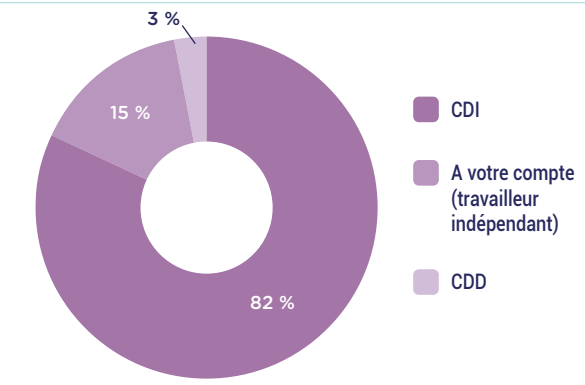
LA SITUATION PROFESSIONNELLE APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE EN FORMATION CONTINUE

Les certifications de la branche sont également conçues pour reconnaitre les compétences des salariés en poste et les accompagner dans leur progression professionnelle.

Parmi les effectifs en formation continue (761 personnes), 19 % préparaient un TFP MC (Mécanicien Cycles), 12 % un CQP OV (Opérateur Vitrage), et 11 % un CQP RUESRC (Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite).

FORMATION CONTINUE

TYPES DE CONTRAT DES TITULAIRES 6 MOIS APRÈS LA FORMATION



Source : ANFA N=371

NOM DE LA CERTIFICATION	EFFECTIFS EN FORMATION CONTINUE
MCYCLE (Mécanicien cycles)	**142**
OV (Opérateur vitrage)	**90**
RUESRC (Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite)	**87**
VSVNOSA (Vente aux sociétés de véhicules neufs ou d'occasion et des services associés)	**80**
FMESR (Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières	**68**
DSP (Débosseleur sans peinture)	**68**
RTA-VL (Responsable technique d'atelier véhicules légers)	**47**
RVPRA (Responsable des ventes pièces de rechange et accessoires)	**46**
MMA (Mécanicien de maintenance automobile)	**41**
RSSMAVA (Responsable de site des services multimarques de l'après-vente automobile)	**33**

Parmi les répondants titulaires, seuls 4 % étaient à la recherche d'un emploi six mois après l'obtention de leur certification. De plus, la situation professionnelle des personnes en emploi est stable : 97 % des titulaires sont en CDI ou à leur compte. 83 % des titulaires en emploi exercent le métier visé par la formation.

ZOOM SUR LES CQP LES PLUS MOBILISÉS EN 2025

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE (VA)



EN 2025

1 430 INSCRITS

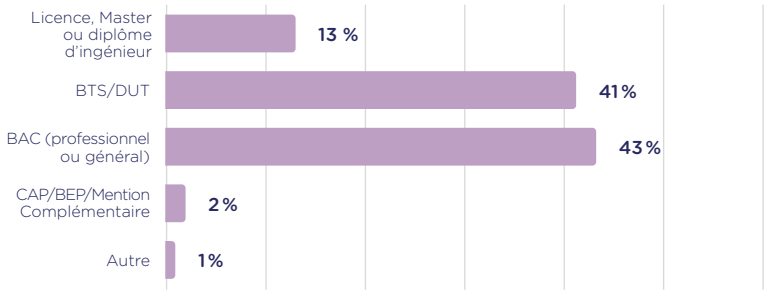
1 287 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

1 171 TITULAIRES

En alternance.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP VA DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



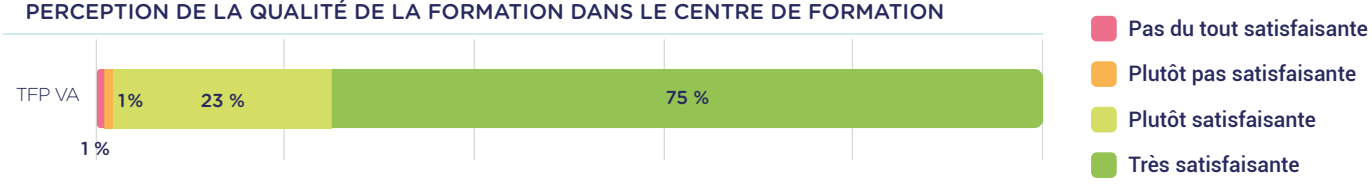
Source : ANFA N=1089

Enregistré au RNCP

« Je recommande à toute personne voulant se former au métier de vendeur automobile. J'ai adoré la formation à l'école et l'encadrement au sein de l'entreprise formatrice. »

(Sortant TFP VA)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=424

91 %

TAUX DE RÉUSSITE

87 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

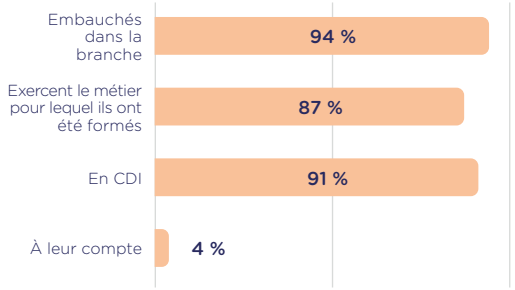
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP VA en emploi à 6 mois (hors primes)

2 320 €

(source : ANFA, N = 289)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP VA EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 378

La formation dure entre 11 et 22 mois. La prospection et la fidélisation clientèle ainsi que la vente d'un véhicule neuf ou d'occasion et des services associés auprès d'une clientèle sont au programme du TFP VA.

Cette formation est particulièrement prisée des professionnels, car contrairement aux diplômes généralistes, elle est spécifique à la vente automobile. En outre, elle tient compte de l'évolution du métier fortement impacté par le numérique.

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE (TEAVA)

LA FORMATION TECHNIQUE LA PLUS COMPLÈTE ET ADAPTÉE AU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

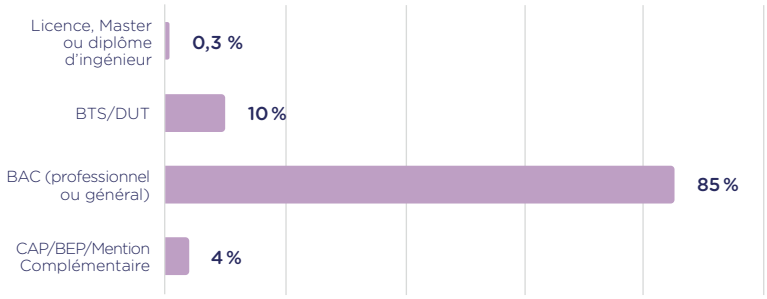


EN 2025

822 INSCRITS
659 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
494 TITULAIRES
En alternance.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP TEAVA DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



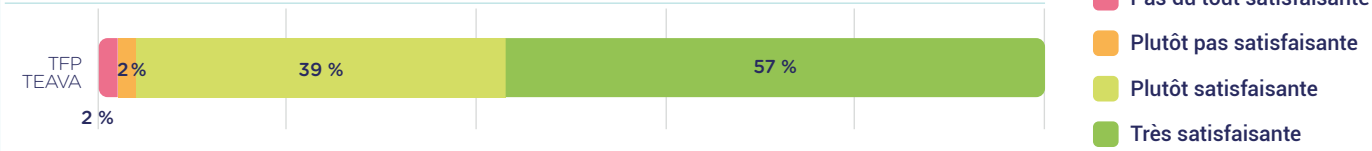
Source : ANFA N=674

Enregistré au RNCP

« C'est un titre qui apporte beaucoup de compétences et de savoir-faire, facilitant notre embauche. »

(Sortant TFP TEAVA)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



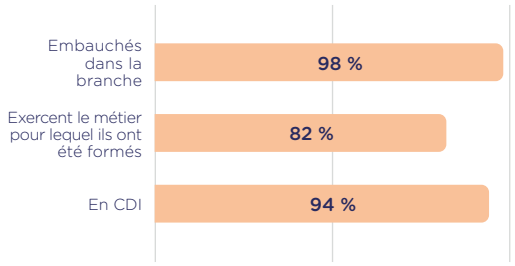
Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=271

75 %
TAUX DE RÉUSSITE

95 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE
des titulaires du TFP TEAVA en emploi à 6 mois (hors primes)
2 272 €
(Source : ANFA, N = 201)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP TEAVA EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 225

La formation en alternance dure entre 14 et 24 mois et s'adresse aux candidats de niveau Bac professionnel dans le domaine de la maintenance automobile, ou d'un diplôme équivalent.

Au programme : le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel), les diagnostics des systèmes mécaniques, des systèmes d'injection et de dépollution, des systèmes à gestion électronique/multiplexée, des systèmes de motorisation alternative. Mais aussi, la transmission des savoir-faire et connaissances techniques et les conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire.

La certification s'adapte pour prendre en compte les évolutions du métier face aux nouvelles technologies et notamment le diagnostic et la maintenance des véhicules électriques et hybrides.

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN CYCLES (MC)

UNE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES



LIEUX DE FORMATION EN 2025 : 45

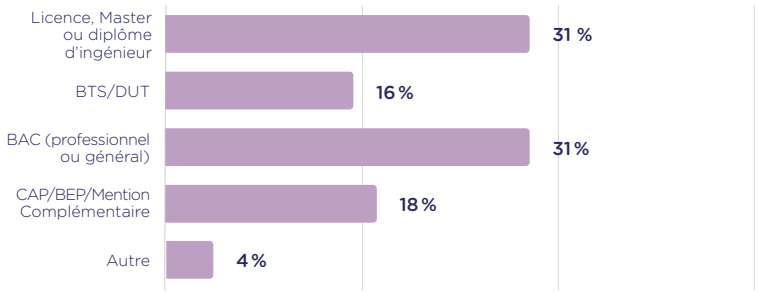
EN 2025

504 INSCRITS
397 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
385 TITULAIRES

En alternance, via un dispositif demandeurs d'emploi, la formation continue et la VAE.

Enregistré au RNCP

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP MC DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



Source : ANFA. N = 226

« Une bonne expérience pour une reconversion effectuée sans regret. »

(Sortant TFP MC)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=237

97 %
TAUX DE RÉUSSITE

70 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

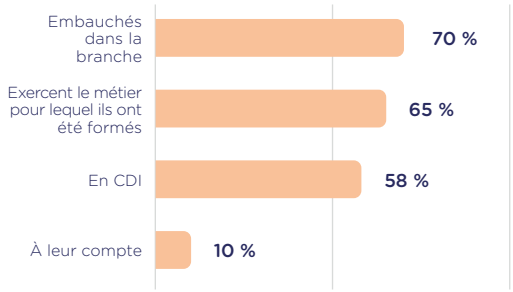
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP MC en emploi à 6 mois (hors primes)

2 246 €

(Source : ANFA, N = 80)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP MC EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 123

Le TFP MC est axé sur la préparation et le montage du cycle ainsi que sur les interventions après-vente (maintenance, entretien courant et restitution avec conseils à la clientèle). Pour répondre à l'évolution du marché et des besoins des professionnels, la formation comprend également l'intervention sur les vélos à assistance électrique. Ce titre à finalité professionnelle prend en compte les évolutions des matériaux du vélo, les modes d'utilisation et la technicité impactant le métier.

Le secteur, qui était très dynamique depuis la crise sanitaire, témoigne depuis trois ans de moins bons résultats : le taux d'insertion a ainsi baissé de 6 points par rapport à 2022.

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER-PEINTRE (CP)



EN 2025

369 INSCRITS

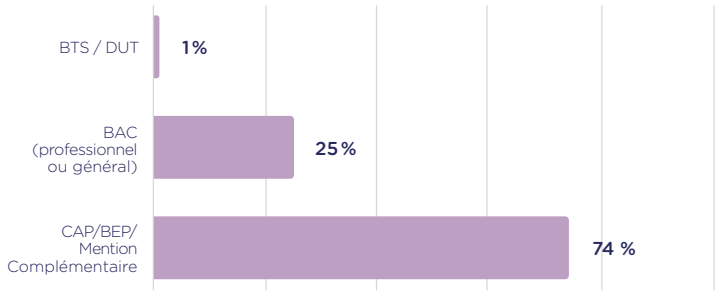
294 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

232 TITULAIRES

En alternance.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP CP DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



Source : ANFA. N = 256

Enregistré au RNCP

« Dans l'ensemble, la formation est de qualité et les contenus sont intéressants. »

(Sortant TFP CP)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=115

79 %

TAUX DE RÉUSSITE

95 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

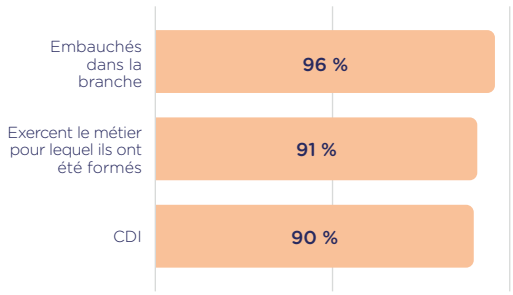
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP CP en emploi à 6 mois (hors primes)

2 282 €

(Source : ANFA, N = 98)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP CP EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 123

En alternance, ce TFP dure entre 19 et 24 mois. Il porte sur les activités de réalisation de l'ensemble des interventions en carrosserie et en peinture. L'exercice de l'activité inclut le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté, ainsi que les interventions sur éléments de structure. Il comporte également la réalisation de l'ensemble d'une intervention en peinture : de la préparation des surfaces à l'application des couches de finition. L'alternance prend tout son sens avec ce type de métier manuel où l'acquisition du geste professionnel nécessite une pratique importante à la fois encadrée par les formateurs et par les professionnels en entreprise. Ainsi, ce TFP permet d'améliorer fortement son employabilité, notamment pour les personnes ayant suivi une formation initiale sous statut scolaire.

Le TFP a été rénové pour prendre en compte les nouvelles activités liées aux évolutions techniques et environnementales (matériaux, peintures).

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN AUTOMOBILE (MA)



EN 2025

324 INSCRITS

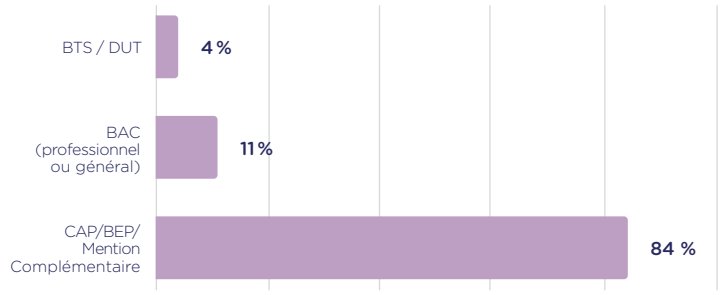
258 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

217 TITULAIRES

En alternance et en VAE.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP MA DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



Source : ANFA N=264

Enregistré au RNCP

« Excellente formation, avec des modules bien organisés. »

(Sortant TFP MA)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=100

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP MA en emploi à 6 mois (hors primes)

2 002 €

(Source : ANFA, N = 67)

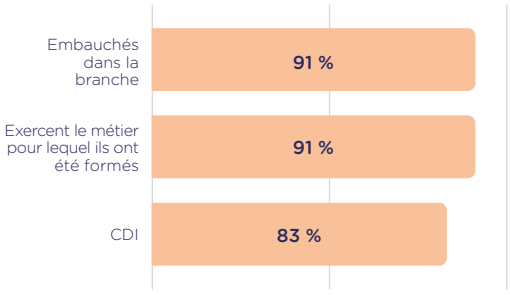
84 %

TAUX DE RÉUSSITE

83 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP MA EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 78

La durée de la formation du TFP MA est comprise entre 12 et 24 mois. Ce titre s'adresse aux candidats titulaires d'un CAP ou d'une certification de niveau équivalent dans le domaine de la maintenance des véhicules.

Le titulaire de ce titre à finalité professionnelle réalise l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective sur les véhicules thermiques, électriques et hybrides.

Il assure les opérations d'entretien périodique sur le véhicule, y compris la climatisation, et réalise un diagnostic de premier niveau notamment sur les systèmes mécaniques. Il effectue les opérations de remplacement ou de remise en conformité dans le respect des procédures. Il est capable de remettre en conformité les systèmes d'injection, de dépollution ou de suralimentation sur un moteur essence ou diesel, d'un véhicule thermique ou hybride. Il travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de l'environnement.

LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTE VL (RAV-VL)



EN 2025

285 INSCRITS

225 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

213 TITULAIRES

En alternance.

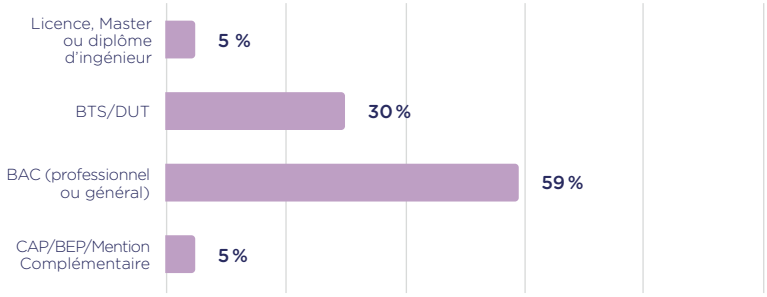


Enregistré au RNCP

« La formation est excellente et laisse une large place à la pratique en entreprise. »

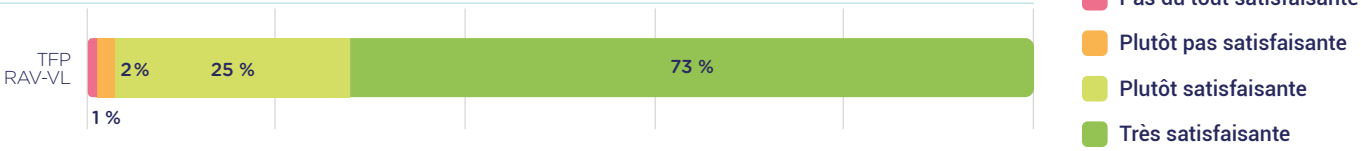
(Sortant TFP RAV-VL)

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP RAV-VL DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



Source : ANFA N=227

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



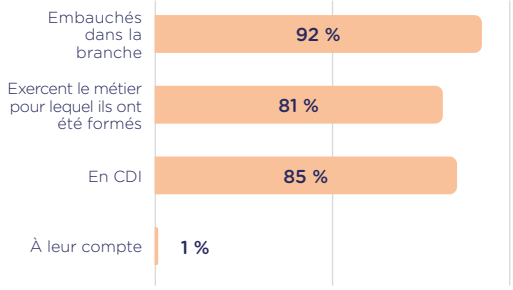
Source : ANFA, enquête insertion certifications 2026 N=115

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE
des titulaires du TFP RAV-VL
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 391 €

(Source : ANFA, N = 79)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP RAV-VL EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 108

95 %
TAUX DE RÉUSSITE

91 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

En alternance, le TFP Réceptionnaire Après-Vente se déroule sur une durée comprise entre 8 et 16 mois. Il porte sur les activités liées à l'accueil et au suivi de la clientèle dans le cadre d'opérations d'entretien et de réparation automobile. L'exercice du métier inclut le diagnostic des besoins exprimés par le client, la planification des interventions techniques, le suivi administratif et la restitution des véhicules. Il comporte également une dimension commerciale importante, avec la proposition de prestations complémentaires et la garantie de la satisfaction client tout au long de la relation.

L'alternance prend tout son sens dans cette formation puisque la maîtrise de la communication avec la clientèle et la compréhension des contraintes techniques nécessitent une pratique encadrée à la fois par les formateurs et par les professionnels en entreprise.

Ce TFP constitue un tremplin vers l'emploi en renforçant les compétences relationnelles et organisationnelles des apprenants. Il favorise particulièrement l'insertion professionnelle des personnes issues d'une formation initiale sous statut scolaire souhaitant se spécialiser dans le domaine de l'après-vente automobile.

LE CQP OPÉRATEUR VITRAGE (OV)



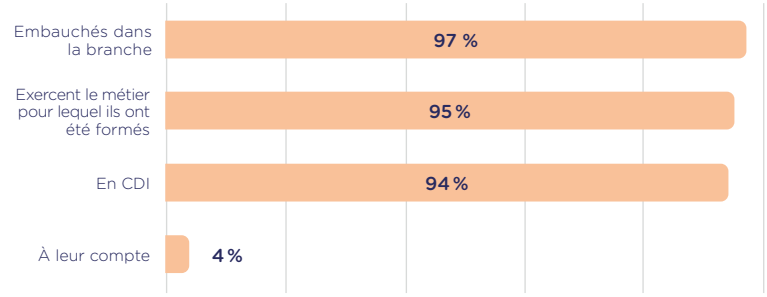
EN 2025

245 INSCRITS
203 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
196 TITULAIRES

En alternance, via un dispositif demandeurs d'emploi, en formation continue.



SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU CQP OV EN EMPLOI



Source : ANFA N=172

Enregistré au RNCP

« Formation enrichissante et bon suivi après le CQP. »

(Sortant CQP OV)

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du CQP OV en emploi à 6 mois (hors primes)

2 128 €

(Source : ANFA, N = 166)

97 %
TAUX DE RÉUSSITE

97 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES



En alternance, le CQP Opérateur vitrage se déroule sur une durée comprise entre 6 et 8 mois. Il porte sur les activités liées à la préparation, la pose, la réparation et le remplacement des vitrages automobiles, dans le respect des normes de sécurité et de qualité. L'exercice du métier inclut l'accueil du client, l'analyse des dommages, la mise en œuvre des techniques adaptées (démontage, collage), ainsi que le contrôle final du véhicule. Il comporte également une dimension relationnelle et commerciale, avec la proposition de prestations complémentaires et la garantie de la satisfaction client tout au long de l'intervention.

La maîtrise des gestes techniques et l'acquisition des bons réflexes de sécurité nécessitent une pratique régulière de la part de l'apprenant, encadrée à la fois par les formateurs et par les professionnels en entreprise.

Ce CQP renforce les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des apprenants. Il favorise ainsi particulièrement l'insertion professionnelle des personnes issues d'une formation initiale sous statut scolaire, en reconversion ou souhaitant se spécialiser dans le domaine du vitrage automobile.

LE CQP RESPONSABLE D'UNITÉ(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA CONDUITE (RUESRC)



EN 2025

130 INSCRITS
127 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
120 TITULAIRES

En alternance, en formation continue, via un dispositif demandeurs d'emploi et en VAE.

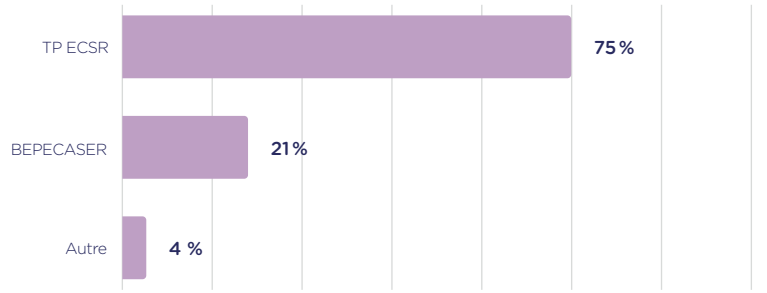


Enregistré au RNCP

« Très bonne formation afin de pouvoir réaliser mon futur projet de reprise de l'auto-école où je travaille actuellement. »

(Sortant CQP RUESRC)

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN CQP RUESRC DES INSCRITS SORTANTS EN 2025



Source : ANFA. N = 126

94 %
TAUX DE RÉUSSITE

97 %
TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE
des titulaires du CQP RUESRC en emploi à 6 mois (hors primes)
2 658 €
(Source : ANFA, N = 53)

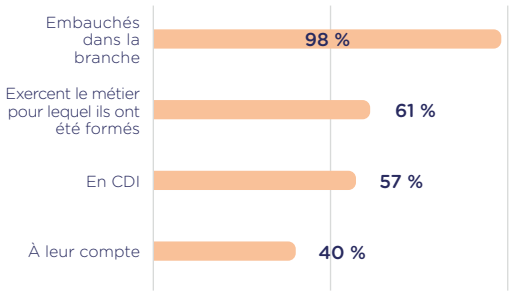
Le CQP RUESR, qui a remplacé la capacité de gestion depuis le 1er juillet 2016, est reconnu pour l'obtention de l'agrément pour l'exploitation d'une école de conduite.

Le CQP RUESRC a été renouvelé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en octobre 2024 pour intégrer les nouvelles activités associées à l'évolution de la qualification. Figurent notamment parmi les nouvelles compétences : la mise en œuvre d'un projet de conduite du changement, l'élaboration de la réponse à un appel d'offre, etc. Ces évolutions ont pour vocation de s'assurer que les futurs titulaires de la certification disposent des compétences nécessaires pour faire face aux enjeux associés aux évolutions de l'activité : nouvelles mobilités, électrification du parc, évolutions réglementaires...

En conséquence, la certification a été revue dans son volume horaire et cette formation dure désormais 306 heures. Ce CQP forme également au management d'une équipe, au pilotage de l'activité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite, à la relation clientèle et au développement commercial nécessaire à la diversification des activités des écoles de conduite, notamment en termes de sensibilisation à la sécurité routière pré et post-permis.

La baisse du nombre de candidats admis en 2025 s'explique par ce changement du référentiel du CQP et les demandes en cours de renouvellement des habilitations des organismes de formation. D'ici la fin de l'année 2026, de nouveaux organismes de formation vont être habilités à déployer le CQP RUESRC, ce qui contribuera à augmenter le nombre de formés.

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU CQP RUESRC EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 61

60 % des titulaires ont effectivement créé ou repris une école de conduite existante.

29 % projetaient de le faire dans un avenir proche.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE EN 2025

NOM DE LA CERTIFICATION	TAUX D'INSERTION	NOMBRE DE RÉPONDANTS	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR VOIE D'ACCÈS	NOMBRE D'INSCRITS
VA (Vendeur automobile)	**87 %**	503		1430
TEAVA (Technicien expert après-vente automobile)	**95 %**	356		822
MCYCLE (Mécanicien cycles)	**70 %**	300		504
CP (Carrossier-Peintre)	**95 %**	174		369
MA (Mécanicien automobile)	**83 %**	151		324
RAV-VL (Réceptionnaire après-vente option VL)	**91 %**	154		285
OV (Opérateur vitrage)	**97 %**	193		245
CTC (Conseiller Technique Cycles)	**76 %**	108		186
MMA (Mécanicien de maintenance automobile)	**81 %**	115		172
DSP (Débosseleur sans peinture)	**90 %**	98		148
RUESRC (Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite)	**97 %**	94		130
TAVA (Technicien après-vente automobile)	**98 %**	71		126
PC (Peintre en carrosserie)	**92 %**	70		116
TEAVVUI (Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels)	**100 %**	52		87
FMESR (Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières)	**94 %**	63		83
CTVL (Contrôleur technique V.L.)	**90 %**	60		73
RTA-VL (Responsable technique d'atelier véhicules légers)	**100 %**	42		47
RVPRA (Responsable des ventes pièces de rechange et accessoires)	**100 %**	44		46
TEAVM (Technicien expert après-vente motocycles)	**88 %**	29*		40
TM (Technicien motocycles)	**88 %**	26*		40
MMVUI (Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels)	**86 %**	17*		38
MRVAH (Mécanicien réparateur de véhicules anciens et historiques)	**82 %**	23*		37
TCMA (Technicien confirmé mécanique automobile)	**91 %**	14*		35
RSSMAVA (Responsable de site des services multimarques de l'après-vente automobile)	**97 %**	31		34
CVPRA (Conseiller de Vente Pièces de Rechange et Accessoires)	**82 %**	16*		28
OMPVI-AGC (Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels, Agricoles et Génie Civil)	**91 %**	14*		25
TS (Tôlier spécialiste)	**56 %**	13*		16
CGO (Chef de groupe opérationnel)	**100 %**	10*		10



Attention, effectifs faibles donc chiffres à prendre avec précaution

Ne sont présentées que les certifications pour lesquelles le nombre de répondants est supérieur à 10.

DÉCOUVREZ TOUTES LES DONNÉES ET LES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE SUR LE **SITE DE L'ANFA**

anfa-auto.fr

L'OUTIL DE DATAVISUALISATION

Toutes les données statistiques nécessaires à la compréhension et l'analyse de l'évolution de l'emploi et de la formation.

dataviz-auto.fr





LE SEUL MOTEUR DE RECHERCHE

qui met en lien compétences et innovations dans les services auto

innovauto.org

À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la mise en oeuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile. À ce titre, l'ANFA :

- anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de branche) et apporte une expertise dans le cadre de la GPEC,
- propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- élabore des certifications,
- assure la promotion des métiers,
- développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et des Lycées professionnels partenaires.

Directeur de la publication : Guillaume Faurie
Directrice de rédaction : Valérie Chiron
Rédaction : Olivier Joalland et Anne-Sophie Lescure
Édition et création : Service Communication ANFA

Observatoire ANFA
2, rue Capella - 44470 Carquefou
Tél. : 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr

ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

Service Communication ANFA • AUTOFOCUS - n°126 • Novembre 2026 • Crédits photos : © Adobe Stock - © Freepick